



Association pour la protection de l'environnement
du Pays de Grignan et de l'Enclave

Association Loi de 1901

Siège : Mairie de Grignan - 26230 GRIGNAN

Site Internet : www.apeg-grignan.org

e mail : contact@apeg-grignan.org

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Nyons,
N° 0262002858 - JO du 11 mai 2002

Conseil général du Vaucluse
A l'attention de Monsieur le président
Rue VIALA
84 009 AVIGNON cedex

Grignan, le mardi 9 octobre 2012

Lettre recommandée avec A.R

Objet : Projet de poulailler industriel EARL Ferme St Martin à Grillon

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans savoir que la préfecture du Vaucluse a donné, le 12 avril dernier, une autorisation d'exploitation à un projet de gigantesque poulailler industriel (850.000 volailles par an) qui doit être construit sur la commune de Grillon (plateau du Croc).

Cette autorisation d'exploitation a été délivrée dans des conditions contestables car s'appuyant sur des imprécisions, des inexactitudes, des erreurs et des mensonges.

La population riveraine ne peut accepter un projet faussement agricole, qui polluera la région, détruira notre environnement et mettra en œuvre des conditions d'élevage éthiquement inacceptables. Nous sommes fermement opposés au projet de M. Vernet qui ne peut être considéré comme agricole dans la mesure où il détruit des terres agricoles, où il ne peut s'équilibrer que grâce à la production d'énergie photovoltaïque et que l'accès au site exigera un gros effort financier de la collectivité.

Avec la majorité des conseillers municipaux de Grillon opposés à ce projet, les communes de Valréas, Richerenches, Taulignan et Grignan (qui avaient toutes rendu un avis défavorable et que le commissaire enquêteur a ignorés), les offices du tourisme de Valréas-Enclave des papes et celui de Grignan et du pays de Grignan, ceux de St-Paul-trois-Châteaux et de Pierrelatte, nous avons engagé une action contre ce projet :

- une pétition a recueilli à ce jour plus de 2.600 signatures dont celles de 600 habitants de la ville de Grillon qui compte environ 1.200 électeurs ;
- une manifestation, qui a regroupé environ 500 personnes, a été organisée dans le calme le samedi 29 septembre 2012 ;
- la presse radio et écrite a été largement sensibilisée à notre action et s'en est fait l'écho ;
- un cabinet d'avocats lyonnais spécialisé (Doitrand & associés) a été consulté et a relevé de nombreux points permettant de contester cette autorisation d'exploitation auprès du Tribunal Administratif.

Nous avons démontré, grâce à notre travail d'information et de mobilisation, que si le commissaire enquêteur avait réellement cherché à recueillir l'avis de la population et avait tenu compte des avis de la majorité des communes riveraines, il aurait conclu à un avis défavorable.

Il est clair que pour lever les réserves du commissaire enquêteur les services de la Préfecture ont fait prendre par l'équipe municipale de Grillon une délibération qui laisse croire que le problème d'accès était résolu. Ce qui est faux.

Pourquoi le Conseil général du Vaucluse saisi à plusieurs reprises du problème des accès au site et de la contradiction entre les valeurs que porte ce projet et les valeurs qu'il soutient en terme de biodiversité, de tourisme respectueux des paysages et des valeurs de notre terroir, refuse-t-il de donner une réponse à ce mouvement de contestation ?

Vous observerez que nous avons donné jusqu'à présent à toutes nos actions un ton mesuré, y compris à la manifestation du 29 septembre qui a pourtant mobilisé beaucoup de citoyens déterminés à empêcher l'installation de ce poulailler industriel, mais cela repose sur la certitude d'être très vite entendu par les autorités administratives.

Dans l'attente d'un prochain rendez vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations

Le Président
Jean LUCHET